



## Évolution du cadre législatif en France sur les droits des personnes LGBTQIA+

**1982** : dépénalisation de l'homosexualité

**1992** : l'homosexualité sort de la liste des maladies mentales en France (en 1990 de la liste de l'Organisation Mondiale de la Santé)

**1999** : loi sur la Pacte Civil de Solidarité (PACS)

**2010** : la transidentité sort de la liste des maladies mentales en France (en 2019 de la liste de l'Organisation Mondiale de la Santé)

**2013** : loi sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe

**2016** : simplification des procédures de changement d'état civil

**2021** : accès à la PMA pour les couples de femmes et pour les femmes seules

**2022** : loi interdisant les thérapies de conversion visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne

## Rappel du cadre juridique

« La haine anti-LGBT+ désigne toute manifestation de **mépris**, de **rejet** ou de **haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, réelle ou supposée**. Elle peut prendre de multiples formes : de la moquerie aux violences physiques ou sexuelles, en passant par les insultes, la diffamation, les menaces, l'outing, l'appel à la discrimination, à la haine ou à la violence, le harcèlement, les discriminations, voire le meurtre. [...] La haine anti-LGBT+ ou LGBTphobies (lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie), recouvre des réalités différentes selon les groupes visés. »

*Source : Plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2020-2023) - Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et la DILCRAH*

En droit, on parle de **discrimination** quand **3 éléments** sont réunis. Il doit s'agir :

1. d'un **traitement défavorable**
2. fondé sur un **critère interdit par la loi**
3. consistant en un **acte**, une **pratique** ou une **règle**, dans un **domaine prévu par la loi** tel que l'emploi ou l'accès à un bien ou à un service public ou privé (comme celui de l'éducation)

La loi française punit les discriminations relevant de **25 critères**, dont **l'orientation sexuelle et l'identité de genre**. Une situation de discrimination peut être fondée sur plusieurs critères prohibés. Une personne victime de LGBTphobie peut **saisir la justice** afin de faire valoir ses droits, ainsi que le **dispositif de signalement de l'Université Gustave Eiffel**.

# Lutter contre les LGBTQIAphobies



## Les LGBTQIAphobies en France : quelques chiffres

- En 2022, l'association SOS homophobie a reçu **1 195 témoignages de situations LGBTQIAphobes**, soit **une augmentation de 5 %** par rapport à 2021. Le nombre de cas de **transphobie a augmenté de 27 %** par rapport à 2021.
- **3 790 atteintes LGBTQIAphobes** enregistrées en 2021 par les services de police et gendarmerie (dont 2170 crimes et délits et 1620 contraventions).
- **14 % des personnes LGBTQIA+** ont subi une agression physique et/ou sexuelle ces cinq dernières années en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre (FRA, 2020).
- Le **risque de suicide est en moyenne 4 fois plus important** pour les personnes homosexuelles et bisexuelles que pour l'ensemble de la population ; le risque est **7 fois plus important** pour les personnes trans (INPES, 2014).
- **51 % des agent-es publics** estiment que révéler leur homosexualité dans le cadre professionnel contribue à mettre mal à l'aise leurs collègues (Défenseur des Droits, 2017).
- D'après l'enquête réalisée par l'Observatoire étudiant des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur (Baromètre 2023), **20% des étudiant-es** ont déjà été **témoins d'injures LGBTQIAphobes**.

### Pour signaler une violence : le dispositif de signalement de la mission Égalité de l'Université Gustave Eiffel

Signaler une violence sexiste, discriminatoire ou sexuelle à l'université en envoyant un mail à [vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr](mailto:vieetudiante.harcelement@univ-eiffel.fr)

Tous les échanges sont **confidentiels** tant que la victime n'en décide pas autrement.

La mission Égalité peut vous accompagner dans vos **démarches administratives, pédagogiques et juridiques**, et vous orienter vers :

- les services universitaires de santé ([ssu@univ-eiffel.fr](mailto:ssu@univ-eiffel.fr) - **01 60 95 74 43**) et d'action sociale ([actionsociale@univ-eiffel.fr](mailto:actionsociale@univ-eiffel.fr) - **01 60 95 70 07**)
- la plateforme d'écoute et de soutien Pro-consulte. Des psychologues vous écoutent et vous orientent au **0 805 230 805** - puis composez le code de connexion 7744 (appel gratuit).

Pour plus d'informations : <https://mission-egalite.univ-gustave-eiffel.fr/>

### Quelques associations spécialisées

- **SOS Homophobie** : par téléphone au **01 48 06 42 41** ou en ligne sur <https://www.sos-homophobie.org/chatecoute>
- **En Avant Toute(s)** : <https://commentonsaime.fr/> (tchat en ligne)
- Par téléphone au **0 810 20 30 40** ou en ligne sur <https://ecoute.contrelhomophobie.org/> (tous les jours de 8 h à 23 h)
- **OUTrans** : association féministe d'autosupport trans, qui propose notamment des groupes de parole. Plus d'infos sur <https://outrans.org/>

### Saisir le Défenseur des Droits

Si vous êtes **victime de discriminations** en raison de votre orientation sexuelle ou de votre identité de genre, vous pouvez **saisir le Défenseur des Droits**, par téléphone au **3928** ou en ligne sur <https://www.antidiscriminations.fr/>